

MAIRIE de NOIRÉTABLE

LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260323-A2026_03_30-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

ARRETE MUNICIPAL

Délégation de fonction et de signature au profit de M. Jean-Marc DUSSUPT, Premier Adjoint au Maire

Le Maire de NOIRETABLE,

VU l'article L.2122-18 du Code des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20/03/2026 portant élection des adjoints au Maire.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Marc DUSSUPT a été élu 1er Adjoint,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1^{er} Adjoint, M. Jean-Marc DUSSUPT.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Jean-Marc DUSSUPT, 1^{er} adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines suivants. La délégation de signature concerne tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant des délégations suivantes :

Secteur d'activités : **Service technique et Urbanisme**

- Services techniques, matériels
 - Gestion du personnel technique
 - Valider les autorisations d'absence et demande de congés du personnel technique
- Batiments communaux
- Cimetiere
- Travaux, réseaux et voirie
- Urbanisme et environnement
 - Instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols
 - Signer les courriers de demandes de pieces complémentaires
 - Signer les avis maire
 - Signer les arrêtes favorables et défavorables relatifs aux demandes d'autorisations d'occupation des sols
 - Signer les bordereaux d'envoi et les certificats d'affichage
 - Signer les autorisations de travaux et les courriers y afférent
 - Les certificats d'urbanisme
- Assurances
 - Effectuer les déclarations de sinistres, envoyer les rapports ou constats
 - Demander et convoquer les expertises
 - Signer les correspondances avec l'assureur notamment les pièces complémentaires
 - Signer les correspondances avec les sinistrés et celles liées au contrat d'assistance
 - Gérer les dossiers Catastrophes naturelles
- Représentation de M le Maire
 - Aux commissions de sécurité
 - Aux commissions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

ARTICLE 2 :

Il est également donné délégation à M. Jean-Marc DUSSUPT l'effet de signer .

Tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de NOIRÉTABLE

LOIRE

—Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201592-20260323-A2026_03_30-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Délégation de fonctions est également attribuée à M. Jean-Marc DUSSUPT, en cas d'indisponibilité de M. le Maire.

Les actes signés au titre de l'article 1 devront porter les nom, prénom, qualité de l'adjoint au Maire, ainsi que la mention suivante : «Par délégation du Maire ».

S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

ARTICLE 3 :

Aucun engagement de dépense supérieure à 5000€ ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire.

ARTICLE 4 :

M. le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à M. le Préfet de la Loire.

Fait à NOIRETABLE, le 23 mars 2026

Le Maire,
Julien DEGOUT

